

## LICENCES & CERTIFICAT MEDICAL ACCEPTES

⇒ LICENCE FFA (Licence Athlé Compétition, Licence Athlé Entreprise et Licence Athlé Running)

⇒ Pass J'Aime Courir

⇒ Licence d'une Fédération agréée où devra obligatoirement être mentionné la non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à Pied en compétition

⇒ Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à Pied en compétition valable à la date de la course

Le numéro de licence doit apparaître sur le bulletin d'inscription et une copie du certificat médical doit être conservé par l'organisateur pendant une période suffisante pour répondre à toute mise en cause suite à un dommage survenu au cours de l'épreuve (préconisation 10 ans)